

Plum pox virus la Sharka

*Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne*

Service Régional de l'Alimentation

1



Généralités

- **Maladie des arbres fruitiers à noyaux du genre Prunus**
 - prunier, mirabellier, abricotier, pêcher, prunelier
 - cerisier résistant
- **Causée par un virus = Plum pox potyvirus**
- **Transmission par le greffage et les pucerons**
- **organisme nuisible de quarantaine**
 - Arrêté du 15/12/14: relatif à la liste des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie pour les espèces végétales
 - Arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire
 - Arrêté du 17 mars 2011 relatif à la lutte contre le Plum Pox Virus, agent causal de la maladie de la Sharka, sur les végétaux sensibles du genre Prunus, modifié
 - Arrêté du 16 août 1994 relatif aux mesures de protection contre la Sharka (Plum Pox Virus)



Généralités :

- **Méthode de lutte**

- la coupe et dévitalisation de tout arbre contaminé
- si plus de 10% d'arbres contaminés dans une parcelle, arrachage de la parcelle en totalité, éventuellement après récolte des fruits.
- plantation de végétaux interdite si environnement très contaminé (si faiblement ou moyennement contaminé : destruction des végétaux sensibles + PPE).
- 1 an de vide sanitaire avant le remplacement d'un arbre arraché



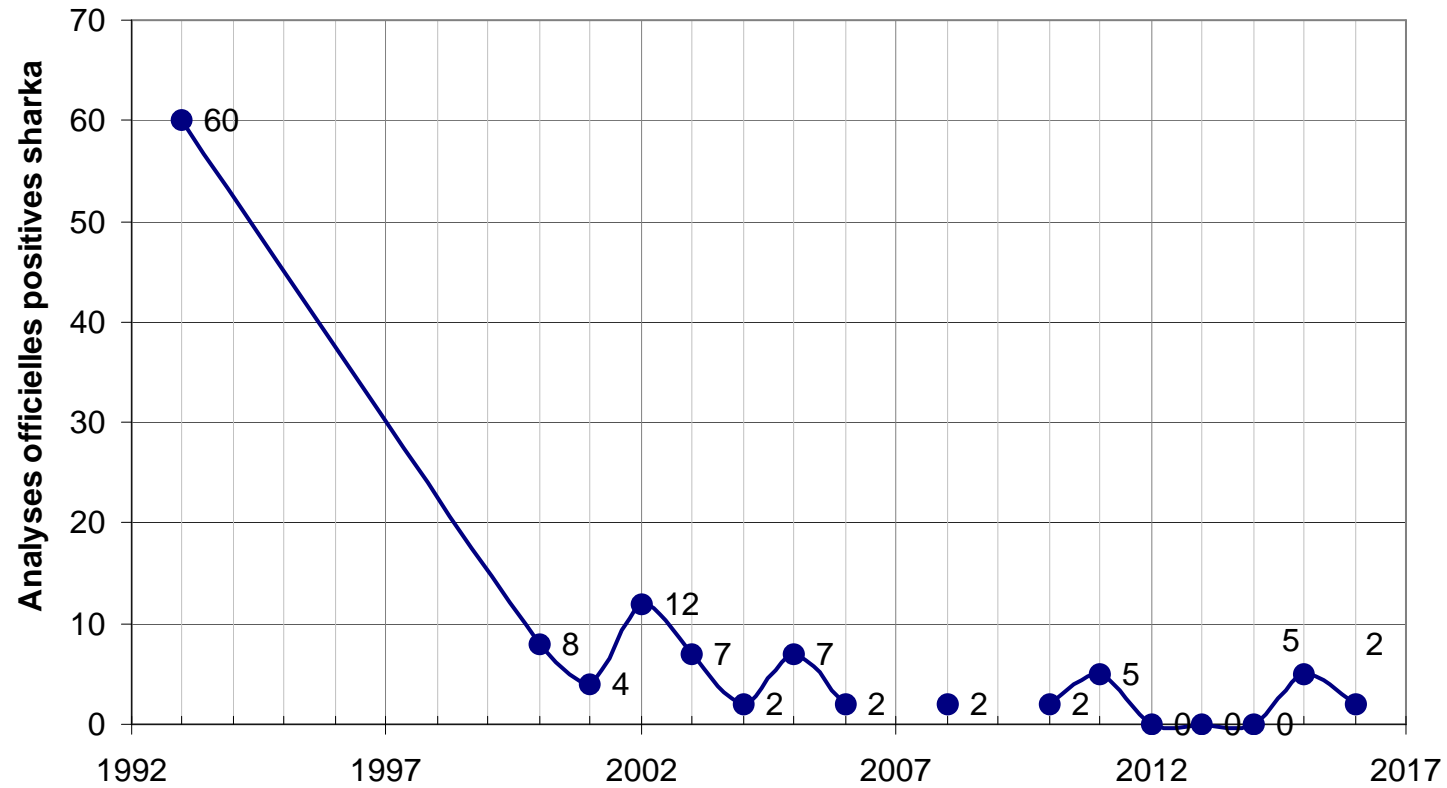
Un foyer en Haute-Saône

- **Commune de Cubry les faverney**
- **Espèce attaquée : prunier**
- **Origine: introduction de plants RFA et Italie**
- **Découvert en 1993 (verger de 32 ha)**
- **2015: 4 arbres contaminés (3 dans le verger, 1 chez un particulier)**
- **2016: une détection sur une souche non dévitalisée**
- **Depuis 1993, 118 échantillons positifs**



Un foyer en Haute-Saône

Evolution des cas de sharka depuis 1993 à Cubry-les-Faverney



Un foyer en Haute-Saône

- **Mesures mises en œuvre:**

- Arrachage des arbres et dévitalisation des souches
- Contrôle des mesures ordonnées
- Surveillance du verger et de l'environnement (pruneliers et arbres isolés)

Missions déléguées à la FREDON Franche-Comté

